

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
de Présents : 13  
de Votants : 15

Vote : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Vendredi 07 Avril 2023**

L'an deux mil vingt trois, le sept avril à 20h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, M. Jean-François VIDAL.

Procurations : M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO, Mme Marie-Claude SIRE à Mme Isabelle NEGRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-François VIDAL

**OBJET : Subventions (part fixe) aux associations pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire propose de fixer les subventions aux associations pour l'année 2023: Il propose une part fixe :

- Randonneurs du Vabrais : 150 Euros,
- Association Sportive Vabraise : 150 Euros,
- Syndicat des Chasseurs : 150 Euros,
- Vabres d'Hier à Demain : 150 Euros,
- Entente Rayssagole : 150 Euros,
- Les Calades de Ségonzac : 150 Euros,
- Les Badistes Vabrais : 150 Euros,
- La Festi'Vabraise : 150 Euros,
- Les Improvivabrais: 150 Euros,
- Les Amis de l'Orgue : 150 Euros,
- Vabres Retraite Détente : 150 Euros,
- ADMR : 150 Euros,
- Secours Catholique : 150 Euros,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une part fixe aux associations et en fin d'année un complément de subvention sera versé en fonction des projets.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Maire